



Publié pour le département de l'Agriculture de la Province de Québec (pour la partie officielle,) par Eusèbe Sénécal & fils, Montréal.

Vol. XII, No 7.

MONTREAL, JUILLET 1889.

{ Un an \$1.00
payable d'avance

Abonnements à prix réduits.

“ En vertu de conventions expresses avec le gouvernement de la province de Québec, l'abonnement au *Journal d'agriculture* n'est que de trente centins par an pour les membres des sociétés d'agriculture, des sociétés d'horticulture et des cercles agricoles, pourvu que tel abonnement soit transmis d'avance, à MM. Sénécal & fils, par l'entremise du secrétaire de telle société ou cercle agricole.”—RÉDACTION. Toute matière destinée à la rédaction doit être adressée à M. J. C. Chapais, rédacteur du *Journal d'agriculture*, St-Denis (en bas), Q.

PARTIE OFFICIELLE

Table des matières.

| | |
|----------------------------------------------------------------|-----|
| Conférences agricoles..... | 97 |
| Le haras national..... | 97 |
| Succès et honneur mérités..... | 99 |
| Quelques détails importants sur la fenaison..... | 99 |
| Nos gravures..... | 101 |
| Entretien sur la sylviculture..... | 101 |
| Cucillette..... | 102 |
| L'antrachnose du haricot..... | 106 |
| Correspondance—Moutons—Quelle race choisir?..... | 106 |
| Engrais pour le tabac..... | 109 |
| Les cercles agricoles et le <i>Journal d'agriculture</i> | 109 |
| Production abondante d'un lait gras..... | 109 |
| Congulation anormale du lait..... | 110 |
| Echo des cercles..... | 110 |

CONFÉRENCES AGRICOLES

DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE ET DE LA COLONISATION
Québec, 1889.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous informer qu'à la dernière session, le Parlement Provincial a voté la somme de \$1,000.00 pour l'encouragement des conférences agricoles par l'entremise des cercles agricoles.

RÈGLEMENTS POUR LE CHOIX DES CONFÉRENCIERS.

L'Honorable Commissaire, à la demande d'un cercle agri-

cole et sur la recommandation de son président, acceptera pour conférencier toute personne ainsi suggérée et dûment qualifiée.

Les conférenciers, une fois acceptés par l'Honorable Commissaire, et sur présentation d'un certificat du président de l'assemblée convoquée spécialement pour cette fin, recevront du département de l'agriculture la somme de \$5.00 pour chaque conférence ainsi donnée, mais à la condition que chaque conférencier fasse un rapport indiquant le lieu où la conférence a été donnée, le nombre de personnes présentes et le sujet traité.

REMARQUES.

Il est à désirer que les cercles agricoles actuellement organisés se prévaudront des avantages qui leur sont offerts, et que les paroisses où il n'existerait pas de cercle se hâteront d'en former un le plus tôt possible.

Veuillez, Monsieur, avoir l'obligeance de donner à ce sujet toute l'attention qu'il mérite, en communiquant la présente circulaire à qui de droit.

Je demeure très respectueusement, Monsieur,
Votre obéissant serviteur,

GEORGES LECLÈRE, Directeur de l'agriculture.

LE HARAS NATIONAL.

Nous publions ci-jointe la circulaire annonçant au public de la province de Québec la création d'un haras national. Nous en avons donné un extrait dans notre dernier numéro, et nous